

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

EMPLOI, TRAVAIL ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Arrêté du 1^{er} août 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles

NOR : METC0611701A

Le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes,
Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 335-6 ;
Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la Nomenclature des spécialités de formation ;
Vu le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu le décret n° 2002-617 du 26 avril 2002 relatif à la Commission nationale de la certification professionnelle ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Après avoir pris l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle (session du 1^{er} juin 2006),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les certifications ci-dessous énumérées sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles à compter de la date de publication du présent arrêté, avec mention du code de la Nomenclature des spécialités de formation, du niveau et de la durée.

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT LA CERTIFICATION professionnelle
V	Fraiseur, tourneur et ajusteur monteur (CTM).	251s	5 ans	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM).
V	Installateur-dépanneur audio-vidéo-électroménager (CTM).	255r	2 ans	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM).
IV	Agent d'exploitation des services maritimes et portuaires.	311	5 ans	CCI du Havre. – CCI Formation.
IV	Installateur en équipements électriques (BTM).	255s	5 ans	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM).
III	Technicien supérieur des sciences et techniques industrielles.	200	2 ans	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).
III	Technicien supérieur en électronique, électrotechnique et automatisme.	255	5 ans	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).
III	Infographiste du bâtiment.	232p	5 ans	Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) Bordeaux.
III	Coordonnateur en soudage et construction soudée (technicien supérieur).	254s	5 ans	Institut de soudure. – Ecole d'adaptation aux professions du soudage (EAPS).

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT LA CERTIFICATION professionnelle
III	Assistant(e) transport international.	311p	5 ans	CCI de Marseille-Provence. – Groupe école pratique.
II	Responsable opérationnel en électronique et automatisme industriel.	255	5 ans	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).
II	Architecte d'intérieur.	233n	5 ans	Ecole supérieure d'arts graphiques et d'architecture intérieure (ESAG).
II	Responsable à l'international, marchés et management.	310m	5 ans	Centre d'étude franco-américain de management (CEFAM).
II	Logisticien en agroalimentaire.	311p	5 ans	Groupe formation interconsulaire de la Manche (Groupe FIM).
II	Responsable logistique.	311p	5 ans	INTERFOR SIA Amiens.

Art. 2. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 17 octobre 2005 susvisé, les intitulés des certifications sont modifiés comme suit :

INTITULÉS (arrêté du 17 octobre 2005)	INTITULÉS MODIFIÉS	ORGANISME DÉLIVRANT LA CERTIFICATION professionnelle
Brevet de patron de navigation côtière.	Brevet de capitaine 500.	Ministère chargé de la mer. – Direction des affaires maritimes et des gens de mer (DAMGM).
Brevet de patron à la plaisance voile.	Brevet de capitaine 200 voile.	Ministère chargé de la mer. – Direction des affaires maritimes et des gens de mer (DAMGM).
Brevet de chef de quart de navigation côtière.	Brevet de chef de quart 500.	Ministère chargé de la mer. – Direction des affaires maritimes et des gens de mer (DAMGM).
Brevet de second capitaine 3000 UMS.	Brevet de second capitaine 3000.	Ministère chargé de la mer. – Direction des affaires maritimes et des gens de mer (DAMGM).
Brevet de capitaine 3000 UMS.	Brevet de capitaine 3000.	Ministère chargé de la mer. – Direction des affaires maritimes et des gens de mer (DAMGM).

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2006.

GÉRARD LARCHER